L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 30 JUILLET 1887.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

A VENDRE—Pour cause de retraite des affaires du propriétaire, une boulangerie à la Baie St-Louis, Miss., établie depuis trente-cinq ans et faisant de bonnes affaires. Pour renseignements, s'adresser à Mme D. Magnon, Baie St-Louis. 28 juillet—7f

A VENDRE—A très bas prix, la belle résidence formant l'encoignure Levée et Avenue Jourdan. Vaste emplacement, magnifiques embrages. S'adresser sur les lieux.
17 juil—2 sem

A vendre à Biloxi—Des propriétés et des terrains. S'adresser 176 rue Canal.
17juil—2sem.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Henry Louis Bordes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,239—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons, s'ils en ont, pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve Louis Bordes, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformement au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
29 juil—29—3 7 août

Succession de Anna Maria Martin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,940—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour les lesquelles le premier compte provisoire présenté par Peter Osthoimer, exécuteur testamentaire définitif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
28 juil—28—2 7 août

Succession de Boyd Robinson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 21 749—Division C.—Attendu que Mme Jane Robinson, veuve de Boyd Robinson, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Boyd Robinson, décédé intestat ; sa is est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
23 juil—23,27 31.

Succession de Francis Martin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,143—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons, s'ils en ont, pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve Louis Bordes, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformement au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
23juil—22 26 30.

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 21,730—Anthony Schaefer vs. ses créanciers—Ordre du Cour—Que la cession des biens de pétitionnaire, Anthony Schaefer, soit et est par le présent accepté par la Cour au bénéfice de ses créanciers ; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et mi ben pardevant Edward J. Blanchard Esqr, notaire en cette ville, le 15me jour d'août, 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire d'elire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises ; et, en attendant, que toutes les procédures judiciaires contre la personne, aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 20 juillet 1887.
(Signé) F. A. MONROE Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
21 juil—3f au 4 août

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Daniel Browne vs. ses créanciers—No 21,650 Division A—Ordre du Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Daniel Browne soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Theodore Lockwell, notaire public, au bureau, No 94 rue du Camp, en cette ville, le JEUDI, 4 août 1887, à 11 h. A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourrient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues et que Murphy, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle Orléans, 2 juillet 1887.
(Signé) F. A. MONROE.
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division C, agissant à la place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite Cour. Division A, malade dans son congé.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député greffier
6juil—3f au 4 août

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Daniel Browne vs. ses créanciers—No 21,650 Division A—Ordre du Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Daniel Browne soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Theodore Lockwell, notaire public, au bureau, No 94 rue du Camp, en cette ville, le JEUDI, 4 août 1887, à 11 h. A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourrient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, et que les pétitionnaires soient autorisés à s'adresser à cette cour pour toutes les ordres légaux nécessaires durant le cours des présentes procédures sur leur demande d'un répit.

Nouvelle Orléans, 20 juillet 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
22 juil—3f au 22 août

Quinzième Etat Annuel
—DE LA—
Compagnie d'Assurance Teutonia
De la Nouvelle Orléans.

La compagnie conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année expirant le 31 décembre 1886.

PRIMES RECUS.

Sur les risques d'incendie.....	$147,961 53
Sur les risques maritimes.....	14,023 64
Sur les risques de rivières.....	13,829 57
	$175,816 74
Primes non acquises pour 1885	68 676 43
	$244,493,17

A déduire :

Pertes payées sur les risques d incendie $61.594 93		
Pertes payées sur les risques maritimes.	8.687 43	
Pertes payées sur les risques de rivières.	8.395 34	
Refraction et commissions.....	20.109 90	
Reassurances.....	29,879 01	
Primes remboursées.	9.737 83	
Dépenses d'agence..	1,138 27	
Dépenses, taxes, réescences moins l'intérêt.....	9.125 19 —	147,966 90
		$ 96,526,27

Réserves pour primes non payées acquises 13 déc. 1886..... $60,536 55
Dix pour cent intérêt sur le capital payé 1886..... 25.000 00
Réserves pour pertes non ajustées..... 7,600 44
Surplus..... 3.389 28— 96.526 27

ACTIF.

Argent comptant.....	$ 42.701 48
Bons des Etats Unis valeur du marché.....	38,531 25
Bons consolidés de la ville cours du marché.....	129.903 50
Autres valeurs de bons cours du marché.....	11.450 00
Prêts sur hypothèques.....	78.291 66
Propriétés foncières.....	37.724 66
Prêts sur valeurs collatérales.....	56.990 00
Billets a primes et billets à recevoir	4.795 99
Primes en cours de collection.....	24.192 48
Meubles de bureau.....	1.000 00
	$414,606 27

PASSIF.

Capital.....	$250 000 00
Fonds de réserve.....	80.000 00
Reserves pour primes non acquises	60.536 55
Intérêt dividende non payé.....	580 00
Pertes non ajustées.....	7.600 44
Surplus.....	3.389 28
Intérêt sur le fonds capital du janvier 1887.....	12.500 00
	$414,606 27

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte de l'etat de la compagnie.
W. B. SCHMIDT, Président.
F. EICKERT, Vice Président.

ALBERT P. NOLL, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, à la Nouvelle Orléans, le 15 janvier 1887.
A. HERO, Jr.,
Notaire Public.

A une réunion du Conseil de Directeurs de cette compagnie tenue le 13 courant, il a été décidé de payer un second intérêt et dividende semi annuel de **Cinq pour cent** sur le fonds capital faisant dix pour cent pour l'année 1886.

CONSEIL DE DIRECTEURS.

H. BUDDIG.	FRANK RODER.
THEO. BENJAMSON.	J. E. RENGSTORFF.
J. B. CAMORS.	F. EICKERT.
M. FRANK.	LOUIS RUCH.
H. FROTSCHER.	A. G. RICKS.
W. FISHER.	F. EICKERT, Jr.,
R. R. GOGREVE.	WM. B. SCHMIDT.
S. AYMAR.	H. SCHULZE.
JULIUS KEIFFER.	LOUIS SCHWARZ.
J. H. KELLER.	J. G. SPOR.
C. H. MILLER.	JAS J. SCHMIDT.
JOHN PERSON.	HY. WELLMANN.

18 jan—1m

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et **ses Grands Tirages Semestriels** auront lieu **tous les six mois (Juin et Décembre).**

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, a plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

Grand Tirage à Numéro Simple,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 9 AOUT 1887.

GROS LOT: $150,000

AVIS.—Billets $10 seulement,

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 ... de	50,000..	50,000
1 Lot de...	20,000..	20,000
2 Lots de...	10,000..	20,000
4 Lots de...	5,000..	20,000
20 Lots de...	1,000..	20,000
50 Lots de...	500..	25,000
100 Lots de...	300..	30,000
200 Lots de...	200..	40,000
500 Lots de...	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION :

100 Lots d'approximation	$300..	$30,000
100 ...	200..	20,000
100 ...	100..	10,000
1000 ...	50..	50,000
2,179 Lots s'élevant à		$535,000

☞ Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en gros.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, Chèque de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank,
New Orleans, La

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des fausses annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Frank Targy vs. ses cohéritiers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,478—Division C—En vertu d'un ordre de vente, en date du 29 juillet 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI 10 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de comptes à recevoir, d'après un inventaire déposé en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30juil—30—2,6,10août.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Caroline Neal, veuve de Andrew Thomas, vs William Braun.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,628—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 2 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain, avec tous les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, carré d'llet borné par les rues des Francais, Derbigny, Bourgogne et Roffignac ; mesurant soixante pieds de façade sur chacune desdites rues sur une profondeur de cent quarante dollars, montant du prêt avec dix pour cent d'intérêt par an à partir du 1er octobre 1881 ; de plus la somme de mille quatre-vingts dollars, montant d'une obligation sur lesdites actions du capital avec huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars, à partir du 1er décembre 1882 et huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars à partir du 1er décembre 1883 et huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars à partir du 1er décembre 1884, et huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars, à partir du 1er décembre 1885 et huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars à partir du 1er décembre 1886 et tous les frais de prises et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.

L'acquereur en outre assumera le reste de la dette du capital, savoir : quatre mille six cent vingt dollars, la propriété restant spécialement hypothéquée comme garantie de la dette. L'acquereur en outre assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane pour lesdites quatre-vingt dix actions du capital de reste, s'il y en a, du prix l'adjudication comptant.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26juil—2 9 16 23 27

COMMISSAIRES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Table de billiard et installations, miroir, chaises etc.

Gus Beck vs Louis Seymour.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,695—En vertu d'un ordre de vente d'exécution en date du 26 juillet 1887 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au lieu des choses saisies, savoir : le SAMEDI, 6 août 1887, à 10 heures 30 A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir :

A mon entrepôt, rue Ste Anne, entre Royale et Chartres :

1 Table de billard 16 billes, 8 queues, 1 grand miroir, 6 chaises, 1 couverture de table en drap.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 juil—27—août 2 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Joséphine Andrews vs. Mlle Virginia Dorr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 21,636—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain, avec tous les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le faubourg Marigny, Troisieme District de cette ville, carré d'llet borné par les rues des Francais, Derbigny, Bourgogne et Roffignac ; mesurant soixante pieds de façade sur chacune desdites rues sur une profondeur de cent quarante dollars, montant du prêt avec dix pour cent d'intérêt par an à partir du 1er octobre 1881 ; de plus la somme de mille quatre-vingts dollars, montant d'une obligation sur lesdites actions du capital avec huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars, à partir du 1er décembre 1882 et huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars à partir du 1er décembre 1883, et huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars à partir du 1er décembre 1884, et huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars à partir du 1er décembre 1885 et huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars à partir du 1er décembre 1886 et tous les frais de prises et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.

L'acquereur en outre assumera le reste de la dette du capital, savoir : quatre mille six cent vingt dollars, la propriété restant spécialement hypothéquée comme garantie de la dette. L'acquereur en outre assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens pour les dites actions, ainsi que les dotermineront les statuts et lois. La propriété sera spécialement hypothéquée pour garantir le paiement de la dette hypothécaire (stock mortgage) et le reliquat, s'il en reste, du prix de l'adjudication sera stipé comptant.

Etant la même propriété portant les numéros municipaux 255 et 257, rue Chemin du Bayou dans les carrés d'ilets Nos 174 et 175 bornés par les rues Villeré, Esplanade et Robertson et le Chemin du Bayou.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
13 juil—13 20 27—3 10 14 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Syndic et le Shérif.

Succession d'Alice Moran, femme de F. Lopez.	Frédérick Lopez, contre ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 18,784 Division E.

En vertu d'un ordre de vente, en date du 13 juillet 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 2 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la **Paroisse St-Bernard**, à environ trois milles plus bas que la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par les deux lettres "A. B." et borné par les rues **St-Claude**, (anciennement Bons Enfants), **Esteben, Mehle et Moralès**, et est divisé en sept lots désignés par les numéros 1 à 7 inclusivement, lesquels dits lots mesurent chacun 33 pieds 6 pouces et 7 lignes de face aux rues Mehle et Esteben, sur une profondeur de 140 pieds 9 pouces entre lignes égales et parallèles.

Deux terrains situés dans la **Paroisse St-Bernard**, carré d'llet borné par les rues Morales, Esteben, Urquhart et Mehle, désignés comme les terrains Nos 1 et 2 et mesurant, chacun, 33 pieds 11 pouces 7 lignes de façade sur chacune des rues Mehle et Esteben, sur une profondeur de 140 pieds 9 pouces entre lignes égales et parallèles, le terrain No 1 formant l'angle des rues **Mehle, Moralès et Esteben.**

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquereur.
28 juil—28—aout 4 11 18 25—sept 1er

Institution Ch. Caron,
122 rue Orléans.

Classes du jour pour garçons, Cours Commercial le soir pour les jeunes gens. Leçons particulières de français pour les Américains et d'anglais pour les Français.

Classes du jour de 9½ à 45 par mois.
Classes du soir $3 par mois.
Cette école restera ouverte tout l'été.
3juil—1m dim

ANNONCES JUDICIAIRES

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE du District pour la paroisse d'Orléans.—Il constitue ici que le 20me jour de juin 1887 jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée dans les termes et avec les décrétes suivants : Gabrielle Rougeron vs Honoré Théod, son mari—No 20,983—Division C Dans cette affaire soumise la cour considérant que la loi et l'évidence est en faveur de la plaignante et pour les raisons données verbalement, il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante, Françoise Gabrielle Constance Rougeron et contre le défendeur Honoré Théod, son mari, décrétant la dissolution de la communauté d'acquets et gains existant auparavant entre eux, et que les frais soient payés par le défendeur.

Jugement rendu le 2 juin 1887.

Jugement signé le 7 juin 1887.

(Signé :) F. A. MONROE, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fait le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce vingt-huitième jour de juin en an l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.

(Sceau.) M. A. McDONNELL,
30 juil—3f en 30j Député-Greffier.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Marchandises sèches, étoffes à robes, etc.

W. G. Vincent vs. Meyer Blumenthal.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,713.—En vertu d'un ordre de vente en date du 21 juillet 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 2 août 1887, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Au No 119 rue Sud Remparts, un stock d'étoffes à robes, jerseys, corsets, flanelettes, velours, chemises, coton, etc., selon un inventaire en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22 juillet—22 26 29—2 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Alfred Marchand.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 21,554—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain et toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges y appartenant en quelque sorte, situé dans la Deuxième Municipalité de cette ville, carré d'llet borné par les rues St-Louis, Bourbon, Royale et Dauphine ; mesurant 30 pieds de façade sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles ; le dit numéro un formant l'encoignure des rues St-Louis et Dauphine, et mesurant cinquante huit, d'après lequel plan dedit terrain mesure dix neuf pieds six pouces et deux lignes de façade rue St-Louis, sur un pied seize pieds de profondeur sur des largeurs de chaque côté de dix neuf pouces de largeur dans le fond ; borné sur le côté de la rue Bourbon, par le terrain A.

Ensemble avec quatre-vingt-dix actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachés et pesant sur la propriété.

Saisie en cette affaire.

Conditions—Comptant pour payer la réclamation de la demanderesse, à savoir : la somme de deux cent quarante dollars, montant du prêt avec dix pour cent d'intérêt par an à partir du 1er octobre 1881 ; de plus la somme de mille quatre-vingts dollars, montant d'une obligation sur lesdites actions du capital avec huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars, à partir du 1er décembre 1882 et huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars à partir du 1er décembre 1883, et huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars à partir du 1er décembre 1884, et huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars à partir du 1er décembre 1885 et huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars à partir du 1er décembre 1886 et tous les frais de prises et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.

L'acquereur en outre assumera le reste de la dette du capital, savoir : quatre mille six cent vingt dollars, la propriété restant spécialement hypothéquée comme garantie de la dette. L'acquereur en outre assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens pour les dites actions, ainsi que les déterminent les statuts et lois. La propriété sera spécialement hypothéquée pour garantir le paiement de la dette hypothécaire (stock mortgage) et le reliquat, s'il en reste, du prix de l'adjudication sera stipé comptant.

Etant la même propriété portant les numéros municipaux 255 et 257, rue Chemin du Bayou dans les carrés d'ilets Nos 174 et 175 bornés par les rues Villeré, Esplanade et Robertson et le Chemin du Bayou.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
13 juil—13 20 27—3 10 14 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Syndic et le Shérif.

Succession d'Alice Moran, femme de F. Lopez.	Frédérick Lopez, contre ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 18,784 Division E.

En vertu d'un ordre de vente, en date du 13 juillet 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 2 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la **Paroisse St-Bernard**, à environ trois milles plus bas que la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par les deux lettres "A. B." et borné par les rues **St-Claude**, (anciennement Bons Enfants), **Esteben, Mehle et Moralès**, et est divisé en sept lots désignés par les numéros 1 à 7 inclusivement, lesquels dits lots mesurent chacun 33 pieds 6 pouces et 7 lignes de face aux rues Mehle et Esteben, sur une profondeur de 140 pieds 9 pouces entre lignes égales et parallèles.

Deux terrains situés dans la **Paroisse St-Bernard**, carré d'llet borné par les rues Morales, Esteben, Urquhart et Mehle, désignés comme les terrains Nos 1 et 2 et mesurant, chacun, 33 pieds 11 pouces 7 lignes de façade sur chacune des rues Mehle et Esteben, sur une profondeur de 140 pieds 9 pouces entre lignes égales et parallèles, le terrain No 1 formant l'angle des rues **Mehle, Moralès et Esteben.**

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquereur.
28 juil—28—aout 4 11 18 25—sept 1er

VENTES A L'ENCAN.

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur—MERCREDI, 10 août 1887, à 12 heure p. m., à la Bourse d'Encan Arcade, en vertu d'un ordre de l'Hon. Henri L. Lanauze, juge de la Cour, en date du 6 août 1886, je vendrai la propriété ci-après décrite :

UN TERRAIN situé dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Liberty, Lanaux, Johnson et Givens, désigné comme le terrain No 19 du carré No 2 d'un plan annexé à l'acte passé pardevant A. J. Lewis, notaire, le 2 février 1877, d'après lequel il mesure 25 pi de f pouce de façade sur Peters 7 pouces 7 lignes sur la limite inférieure, 103 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne de division du terrain désigné par la lettre M. 109 pieds 6 pouces 6 lignes de profondeur de l'autre côté.

Conditions—Un tiers en plus comptant, à l'option de l'acquéreur, le reste en paiements égaux de un et deux ans, chacun représenté par les billets à l'ordre de l'acquéreur, garantis par l'hypothèque spéciale sur la propriété vendue.

L'acte de vente devant renfermer toutes les clauses usuelles de sécurité, celle d'assurance, honoraires d'avocat dans le cas d'un mauvais, et le recouvrement des billets. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour assurer la vente.

Acte de vente pardevant A. J. Lewis, notaire, aux frais de l'acquéreur.
27 juil—27 29—août 6 13 20 27 30

Succession de Miss Catherine Watters.

No 17,078—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 30 juillet 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 6 août 1887, et signé le 10 juin 1887, dûment à moi adressé, je procéderai à la vente de propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain au situé dans la Sixième District de cette ville, dans le carré d'llet borné par les rues Delachaise, Tchoupitoulas, Laurel et Jefferson, désigné comme le terrain No 1 formant l'encoignure des rues Delachaise et Tchoupitoulas, mesurant 21 pieds 6 pouces de façade sur la rue Delachaise sur une profondeur de 125 pieds, entre lignes parallèles et égales.

Conditions—Comptant.
16 juil—16,23,30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District, rue de la Communauté, entre les rues Johnson et Galvez.

Dans l'affaire de Mme Fannie Lundi, épouse de Joseph Moon vs Mme Vve John Lund et als.

Vente pour effectuer un partage.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E—No 20,827.

PAR B. ONORATO, Encanteur, bureau 18 rue Bourbon—SAMEDI, 6 août 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un jugement de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, rendu le 29 juin 1887 et signé le 30 juin 1887, décrétant un partage, je procéderai à la vente de propriété ci-après décrite, à savoir :

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Johnson et Galvez, désigné comme le terrain No 24 du plan dressé par Barnett Pilié, arpenteur, en date du 22 novembre 1884, et annexé à un acte passé pardevant W. J. Castell, auteur, en date du 2 avril 1884. Les dits terrains sont contigus les uns aux autres et mesurent chacun, sur dit plan, trente pieds, plus ou moins, de largeur à l'arrière sur quarante pieds de profondeur entre lignes parallèles de cent vingt-quatre pieds, plus ou moins, de largeur à l'arrière sur quarante pieds de profondeur entre lignes parallèles de cent vingt-quatre pieds, le tout tel que le dit terrain précédemment désigné par les numéros et par la lettre M. Huit et Neuf, ainsi que le tout est indiqué sur un plan annexé à l'acte de Louis H. Pilié. Les dits terrains se touchant du côté de la propriété de la rue Constance, maintenant ou autrefois Gravier et Esperon.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations droits, passages et avantages y appartenant en quelque sorte. Etant la même propriété que la défenderesse a acquis de Pauline Bush par acte pardevant Buisniere Rouen, notaire, le 15 juin 1883.

Saisie dans la susdite affaire.

Conditions—1° Comptant suffisamment pour payer la réclamation du demandeur, due maintenant, soit deux cent quarante piastres et soixante trois sous et un tiers (243$ 33 1/3) avec interêt au taux de huit pour cent par an, depuis le 24 mai 1886, jusqu'à parfait paiement, cinq pour cent de ce montant principal et après frais, pour honoraires d'avocat, trois dollars, tout tre ving trois frais de procès, de vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera jusqu'à concurrence de la somme de 1$ 58 cts, deux billets à ordre en date du 24 mai 1886, consentis par la défenderesse à son propre ordre et endossés par elle, payables respectivement deux et trois ans après leurs dates de mai 1886, et portant interêt au taux de huit pour cent par an à partir du jour auquel ils seront respectivement garantis par mise en demeure, sans autre protêt ni avis quelconque, et garantis par un vendeur privilège sur la propriété ci-dessus décrite, laissée en paiement de la dite somme de 1$ 58 cts.

Conditions—Comptant sur les lieux.

L'acte de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent sera exigé sur les lieux pour assurer la vente.

6 juillet—6 13 20 27—août 3 6

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Patrick Bean vs. Lizzie Gordon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,405—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 2 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux lots de terre dans le faubourg Washington, dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Ferdinand, Cassaclavo (maintenant Royale), Prevse et Moreau (maintenant Chartres) ; chacun desdits lots mesurant deux sur un plan particulier fait par E. Surgi, ancienement ingenieur civil, le 18 juillet 1848, déposé en minute dans l'étude de Charles Testamoniquin, et ensuite par mutation en cette ville ; lesdits lots mesurant chaque vingt quatre pieds quatre pouces de front sur la rue Marigny et contenant quatre vingt-seize pieds de profondeur entre lign